

Code RSE de DELA

Général

Ce code RSE fait partie intégrante de tous les Accords entre le fournisseur et DELA. Le fournisseur assume sa responsabilité sociale et s'engage à traiter les domaines d'intérêt de la RSE de manière constructive. Le fournisseur l'exige également d'éventuels sous-traitants et attire leur attention sur l'importance que DELA accorde à ce sujet. Ce faisant, nous attirons particulièrement l'attention sur:

People

Le fournisseur respecte la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le fournisseur respecte également les conditions internationales d'emploi, telles qu'elles sont formulées par l'International Labour Organisation (ILO).

Travail des enfants

Le fournisseur respecte toutes les lois et réglementations <supra>nationales applicables au travail des enfants (en particulier les conventions 138 et 182 de l'ILO) et prend les mesures appropriées pour se conformer à ces conventions.

Discrimination

Le fournisseur doit respecter pleinement toutes les dispositions antidiscriminatoires stipulées dans les lois et réglementations <supra>nationales.

Les conditions de travail

Le fournisseur respecte toutes les lois et réglementations (supra)nationales relatives au travail et aux conditions de travail (y compris la santé, la sécurité et l'environnement) et se conforme à la (aux) convention(s) collective(s) de travail qui lui est (sont) applicable(s).

Planète

Le fournisseur respecte l'environnement et se conforme à toutes les lois et réglementations environnementales (supra)nationales applicables. Il organise ses processus d'entreprise de manière à garantir cette conformité.

Profit

Le fournisseur exerce son activité de manière à en assurer la continuité. Le fournisseur se conforme aux lois et réglementations (supra)nationales applicables en matière de concurrence.

Elaboration

Mise en œuvre

Le fournisseur fait connaître ce code RSE aux personnes qui travaillent avec/pour DELA et en contrôle le respect.

Vérification

Afin de vérifier le respect de ce code RSE, DELA consulte périodiquement le fournisseur. S'il y a lieu, DELA peut demander qu'un audit soit effectué par une tierce partie désignée par DELA. Le fournisseur s'engage à coopérer pleinement à cet audit.

En signant le contrat, le fournisseur accepte les dispositions de ce code RSE et reconnaît que tout écart par rapport à celui-ci peut avoir des conséquences négatives sur la relation avec DELA.